SOGETI

LeMondeInformatique.fr
Toute l'info et les tendances du monde IT

présentent

DéfiH

Le Trophée des Grandes Ecoles et des Universités au Service du handicap

en partenariat avec :

L'ADAPT
RÉUSSIR avec un HANDICAP

tremplin entreprises

S E P T E M B R E 2 0 1 1

L'idée de départ…

« Innover, ce n'est pas avoir une nouvelle idée, mais d'arrêter d'avoir une vieille idée »

[Edwin Herbert Land]

« Une idée est encore plus belle quand elle est au service des autres »

[Le Défi H]

C'est quoi ?

Le 1er Trophée des Grandes Ecoles et Universités au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Pour qui ?

- 5 réseaux d'écoles et d'universités en compétition : Polytech /Sup'info /Epita /Epsi /Reseaux Miage
- Les étudiants de 3ème année ou de master

Pourquoi mobiliser vos étudiants ?

- Réaliser un projet avec des professionnels de l'informatique, de la presse et du handicap
- Apporter une expérience de l'entreprise à vos étudiants à travers la réalisation d'un projet concret
- Mettre l'innovation au cœur de votre établissement
- Impliquez vos étudiants dans un projet à fortes valeurs humaines
- Offrir une forte visibilité à votre établissement via la couverture média du MondeInformatique.fr

Comment participer ?

- Constituer une équipe de 4 étudiants au sein de votre établissement
- Identifier et se rapprocher d'une association handicap dans votre région
- Déposer un dossier de pré-sélection entre **le 1er et le 31 octobre 2011**

Relevez, dès maintenant le « Défi H » !

Les organisateurs et partenaires

Leader des services informatiques et d'ingénierie de proximité, spécialisé dans la gestion des applicatifs et des infrastructures, le conseil en technologies et le testing. Présente dans 15 pays avec plus de 100 implantations en Europe, aux Etats-Unis et en Inde, la société réunit plus de 20 000 professionnels. **Sogeti** est une filiale à 100% de Cap Gemini S.A., coté à la Bourse de Paris.

Une marque du groupe IT News Info, le groupe média d'information et de services pour les professionnels de l'informatique. Créé en 1981, LeMondeInformatique.fr est désormais le 1er site leader en France auprès des informaticiens professionnels. Aujourd'hui partenaire du « Défi H » pour : encourager et relayer l'envie d'entreprendre, d'innover, soutenir une juste cause et promouvoir les filières technologiques.

L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, financée par l'Etat, les collectivités publiques et par les dons.

Sa mission : guider les personnes handicapées à passer de leur statut d'étudiant ou d'apprenti à celui de futur travailleur. Structure regroupant 172 entreprises partenaires, celle-ci est gérée, animée et financée par ses entreprises partenaires et en partie par l'Agefiph.

Les Grandes Etapes

6 mois d'innovation et de communication		
Début des inscriptions et constitution des dossiers avec l'association partenaire	1er octobre 2011	**Phase 1** (1 mois)
Limite de dépôt des dossiers de candidature (pré-sélection)	31 octobre 2011	
Sélection des projets par le Jury	3 novembre 2011	**Phase 2** (6 mois)
Début de la compétition entre les 10 équipes sélectionnées	7 novembre 2011	
Remise des dossiers (présentation écrite et vidéo de 2')	20 avril 2012	
Semaine de délibération avec question Questions/réponses	23- 26 avril 2012	**Phase 3** (7 jours)
Décision du Jury: communication des 3 dossiers retenus	30 avril 2012	
Soirée de Remise des Prix	15 mai 2012 à Paris	**Phase 4**

CONTACT INFO
Mélanie Hache-Barrois-Sogeti France 04 93 95 62 56 / melanie.hache@sogeti.com

Parmi les personnes handicapées qui ont atteint le niveau bac, seules **20 %** poursuivent

Phase 1 / La pré-sélection

60 établissements candidats à la pré-sélection, 10 dossiers retenus.

Le principe

Un établissement = 1 équipe = 4 étudiants + 1 association = 1 projet

Conditions de participation

- « Le Défi H » est ouvert à tous les étudiants inscrits en 3ème année d'étude ou de master pour l'année 2011/12
- Les candidatures sont collectives, dans la limite de quatre étudiants maximum par équipe.
- La participation au concours est libre et gratuite.
- Les dossiers de pré-sélection sont à renvoyer sous format électronique à l'adresse suivante : ledefih@sogeti.com

VOTRE DOSSIER DE PRÉ-SÉLECTION EST A ENVOYÉ

ENTRE LE 1ER OCTOBRE ET LE 31 OCTOBRE 2011 AU PLUS TARD

- Un Jury sélectionne les 10 dossiers
- Ce Jury est composé de représentants de : ADAPT, Tremplin, LeMondeinformatique.fr, DRH Sogeti France, Cellule Innovation Sogeti.

Critères de sélection des dossiers de candidature

- Caractère innovant
- Critères de maintien dans l'emploi ou d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Les dossiers seront soumis au comité de sélection de façon anonyme.

Défi H

Le Trophée des Grandes Ecoles et des Universités au Service du handicap

SOGETI

LeMondeInformatique.fr

Plateforme de communication « Le Défi H » LeMondeinformatique.fr

LeMondeInformatique.fr couvre les grandes étapes du « Défi H » et crée spécialement pour ce défi, une plateforme d'information et d'animation au service de la promotion de chacun des 10 projets

Le principe :

- Chaque équipe dispose d'un espace média (blog) hébergé et accessible depuis la « Plateforme Défi H » sur le site LeMondeInformatique.fr
- La bonne utilisation de ce blog compte pour le classement final

Pourquoi bloguer, twitter,.. ?

- Pour raconter la vie de chaque projet, solliciter de l'aide, des conseils, échanger des idées, … et faire que cet espace de communication et de partage puisse contribuer à la réussite du projet.
- Pour donner un maximum d'échos aux problèmes d'insertion professionnelle des handicapés.

Comment, quand, bloguer, twitter,… ?

- Chaque équipe doit suivre et respecter la Charte Editoriale et de Bonne Conduite

  - **Charte Editoriale :** il s'agit du nombre et du type des différents messages (textes, vidéo, photos,…) que chaque équipe doit au minimum publier sur le blog d'équipe (+ éseaux sociaux définis) et selon un calendrier précis.

CONTACT INFO
Mélanie Hache-Barrois-Sogeti France 04 93 95 62 56 / melanie.hache@sogeti.com

Phase 3 / Les Résultats

Le Principe :

- Chaque équipe remet un dossier écrit (minimum 50 pages) et un dossier vidéo (durée maximale de 2')
- Le Jury établit le classement final à partir de l'examen de ces dossiers.
- Les critères d'évaluation du Jury sont :

Pour le dossier écrit :

1 - Caractère innovant du projet

2 - Méthodologie, qualité des données, intérêt des résultats

3 - Présentation des travaux, capacité de conviction du dossier et confrontation terrain

4 - Appréhension des critères économiques, environnementaux et humains, prise de recul sur les limites de l'approche

5 - Objectifs de maintien dans l'emploi ou d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

6 - Capacité à communiquer sur le projet

Pour le dossier vidéo :

1 - Esprit de synthèse

2 - Niveau d'adaptation de l'exposé au public (le Jury)

3 - Capacité à convaincre par l´exposé

4 - Qualité des supports éventuels et de l´expression

important

Date de remise des dossiers
le 20 avril 2012
Délibération du Jury
du 23 au 26 avril 2012
Annonce du classement
le 30 avril 2012

Le Jury s'autorise la possibilité de demander des compléments d'information pour chaque projet au cours des délibérations.

CONTACT INFO
Mélanie Hache-Barrois-Sogeti France 04 93 95 62 56 / melanie.hache@sogeti.com

Phase 4 / Soirée de remise des Prix

Le 15 mai 2012, le talent, les idées et le partage sont célébrés et récompensés

- Tous les acteurs (Etudiants, Responsables d'établissements, Partenaires,…) de cette 1ère édition du « Défi H » sont réunis au cours de la soirée de remise des prix organisée dans un lieu prestigieux à Paris.

- Présentation par le Président du Jury du classement final avec l'équipe vainqueur, les 2ème et 3ème sur scène et les autres établissements cités au palmarès de cette 1ère édition.

Les étudiants des trois équipes gagnantes recevront chacun un iPad

Ces 3 équipes et leur projet sont présentés en Une du MondeInformatique.fr

DéfiH
Le Trophée des Grandes
Ecoles et des Universités au
Service du handicap
SOGETI
LeMondeInformatique.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Comment identifier une association

L'équipe d'étudiants doit identifier **lors de la constitution du dossier de pré sélection** une association nationale ayant une antenne proche de son établissement ou une association locale qui sera bénéficiaire de l'innovation envisagée par l'équipe étudiants .

Comment trouver un association ?

- Recherche grâce à notre partenaire l'adapt ***ladapt***

Les interlocuteurs locaux de l'adapt sont à la disposition des étudiants pour les accompagner dans cette recherche.

- Recherche via Internet

- Recherche via les Maisons Départementales du Handicap ***mdph***

-Recherche auprès des Club des associations ou Maison des associations locaux

-L'association devra être enregistrée aux registres des associations

Annexe 2 : Le dossier de pré-selection

NOM DU PROJET :

Equipe projet

Etablissement :…….. Cursus / Promotion :……

Etudiant Coordinateur (prénom/nom) :……../……

Téléphone :……E-mail :……

Etudiant Reporter (prénom/nom) :……/……

Téléphone :……E-mail :……

Etudiant (1) **Projet** (prénom/nom) :……/……

Etudiant (2) **Projet** (prénom/nom) :……/……

Association partenaire

Nom :…… Date de création ……Nombre d'adhérents :……..

Adresse du siège social :……..

Site internet …… …….. Téléphone……E-mail :……..

Nom du Président : ……E-mail :……..

Contact en charge du Projet :……E-mail :……..

Le projet :

a) Résumé du projet

b) En quoi ce projet est-il innovant ?

c) En quoi ce projet favorise t'il l'insertion, le maintien ou le retour à l'emploi de personnes handicapées ?

d) Méthodes, moyens humains et techniques nécessaires pour la réalisation du projet

e) Déroulement, objectifs visés et résultats attendus

f) Calendrier prévisionnel (Programme précis du projet, dates, durée)

Annexe 3 : un projet , une équipe

Le Coach Sogeti

Véritable expert dans son domaine, et solidaire de l'équipe étudiante, le coach permettra aux étudiants de découvrir les problématiques de réalisation d'un projet en entreprise.

Rôle :
accompagner les étudiants dans la réalisation de leur projet. Le rôle du coach est d'apporter une mesure opérationnelle lors des étapes clés du projet.

Le coach accueillera une fois par mois l'équipe étudiante au sein de sa BU et présentera, aux cotés des étudiants, l'avancement du projet aux collaborateurs de la BU .

Cette expérience lui permettra d'être sensibilisé au handicap et de partager son expertise.

Annexe 3 : L'équipe Etudiants

L'équipe d'étudiants sera constituer de 4 participants maximum d'une même école.

Composition:

1 étudiant « coordinateur projet »

1 étudiant « reporter »

1 ou 2 étudiants « projet »

Rôle :

Elle devra proposer une innovation technologique et échanger avec l'association handicap cible afin d'avoir un vrai retour opérationnel. De plus, Sogeti ouvrira ses portes à l'équipe via le coach afin que les étudiants puissent bénéficier de l'expertise et d'une rencontre de la vie en entreprise.

Le suivi pédagogique quotidien sera assuré par les référents pédagogiques de l'école. La communication de l'équipe étudiante via la plateforme dédiée sur le monde informatique.fr sera assurée par l'étudiant « reporter » et devra respecter la charte de bonne conduite (cf. annexe 7).

Les étudiants pourront ainsi réaliser un projet de A à Z avec un client cible , accompagnés par l'expertise Sogeti, tout en se sensibilisant au handicap.

Annexe 3: L’association Handicap

L’ association handicap de l’équipe aura été choisie en fonction de l’innovation technologique proposée par l’équipe d’étudiants.
Ainsi, l’association pourra apporter une expertise fonctionnelle, et une réalité terrain concernant la cible de l’innovation.

Rôle : Participant à chaque réunion mensuelle et trimestrielle, l’association pourra confronter les solutions proposées aux besoin des personnes en situation de handicap de son périmètre. Elle permettra ainsi au coach , étudiants et collaborateurs, de mieux appréhender les problématiques d’un handicap, dans un échange constructif.
Si elle le souhaite, l’association pourra bénéficier de l’innovation développée par l’équipe à l’issue du projet.

Annexe 4 : exemple de fiche de reporting projet

Indicateur global	☹ 😐 ☺

Phase en cours	* Finalisation du modèle * Finalisation du Business Case

Tenue du Planning	☹ 😐 ☺

Actions effectuées sur la période

- Activité :
  - 3 réunions de suivis
  - RDV avec plusieurs acteurs du domaine qui ont confirmé l'intérêt du projet (INRA, AirParif, AFSSET, INVS)
  - Revue de la littérature académique
- Modèle de données :
  - Construction de la maquette de l'outil (Access)
  - Récupération des données sur la ville d'Angers
  - RDV INVS (Institut National de Veille Sanitaire) pour récupérer les données et le modèle liant les composants polluants et les impacts sur la santé
- Business Case
  - Retours positifs sur la construction du B-Case par le Professeur G. Rotillon, économiste de l'environnement
  - Réalisation de l'étude de marché (200 particuliers / 40 agences immobilières) et confrontation avec une étude menée par l'OCDE et le CNRS

Prochaine étape

- Réunion de travail le 10/04
  - Suivi des actions
  - Travaux sur le B-Case (avec M. Rotillon)
- Modèle de données :
  - Adapter la maquette à Angers (initialement Paris)
  - Finaliser la restitution de l'outil (distinguer volume de polluants / risque de maladie)
  - Finaliser la formule permettant de lier composants polluants et maladie auprès de l'INVS (S12)
- B-Case
  - Détermination des coûts de la création d'une structure pérenne à partir des exemples existants (AirParif, AirPays de Loire) et d'une évaluation des coûts
  - Finaliser le modèle économique (financement, diffusion, limites)
- Finaliser les actions à mettre en œuvre pour industrialiser le modèle (autres villes, rythme des mesures,…)

Point clés

Acquis	Difficultés / points de vigilance	Décisions / Arbitrages
❖ Utilité du projet souligné par les acteurs institutionnels ❖ Recueil de l'état de l'art sur le sujet ❖ Finalité et actions clair et partagé	❖ Changement de périmètre géographique (Paris => Angers) ❖ Difficulté de mobiliser les contributeurs externes : ❖ AirParif / AirPays de Loire / INVS	❖ RAS

Annexe 5 : Les organisateurs et partenaires

Sogeti est l'un des leaders des services informatiques et d'ingénierie de proximité, spécialisé dans la gestion des applicatifs et des infrastructures (□□□□□□□□□□□□ □□□ □□□□□□□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□□), le conseil en technologies (□□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□□□) et le □□□□□□□. **Sogeti** aide ses clients à optimiser les performances de leurs systèmes d'information grâce à l'innovation technologique. Présente dans 15 pays avec plus de 100 implantations en Europe, aux Etats-Unis et en Inde, la société réunit plus de 20 000 professionnels. **Sogeti** est une filiale à 100% de Cap Gemini S.A., coté à la Bourse de Paris.

Toute l'année la Mission Handicap de **Sogeti France** accompagne les personnes en situation de handicap et favorisent l'insertion professionnelle de personnes handicapées grâce à des projets de formation et au recrutement.

Entreprise tournée vers l'innovation et engagée dans l'insertion des travailleurs handicapés, **Sogeti France** ouvre ses portes à tous les talents et met l'innovation au service de cette intégration professionnelle.

Dans la continuité de ces actions, **Sogeti France**, crée la première édition du trophée «Le Défi H », challenge ouvert aux écoles partenaires.

En effet, les écoles partenaires qui forment les managers et les experts de demain ont pour responsabilité d'anticiper et d'accompagner cette nouvelle exigence d'utilisation des nouvelles technologies par tous et pour tous.

Pour en savoir plus: www.sogeti.fr

Viadeo: Hub « A la rencontre des experts Sogeti »

Facebook : MeetSogetiFrance

Annexe 5 : Les organisateurs et partenaires

Le Monde Informatique est une marque du groupe IT News Info, le 1er groupe média d'information et de services pour les professionnels de l'informatique. Créé en 1981, LeMondeInformatique.fr est désormais le site leader en France auprès des informaticiens professionnels. Aujourd'hui partenaire du « Défi H » pour : encourager et relayer l'envie d'entreprendre, d'innover, soutenir une juste cause et promouvoir les filières technologiques.

www.lemondeinformatique.fr www.itnewsinfo.com

IT News Info/ LeMondeInformatique.fr chiffrés clés

IT News Info est une filiale du Groupe Adthink Média et de IDG Corp. IT News Info en France c'est 4 sites d'information :

Le Monde Informatique / CIO / Reseaux-Télécoms / Distributique, soit la première audience auprès des managers et décideurs IT en France avec : 1 531 000* Pages Vues / 840 350 * Visites / 410 000* Visiteurs Uniques (source eStat Mediametrie / OJD 2011)

- En 2011, IT News Info est le seul groupe en France à disposer d'audiences IT Pro contrôlées et certifiées par l'OJD (□□□

Annexe 5 : Les organisateurs et partenaires

L'ADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, financée par l'Etat, les collectivités publiques et par les dons. Présente dans toute la France à travers plus de 100 établissements et services de soins de suite et de réadaptation, d'aide par le travail, de rééducation professionnelle, d'éducation motrice et d'accompagnement,

L'ADAPT accueille chaque année près de 12 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie. Ayant créée la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées en 1997, elle organise depuis l'événement chaque troisième semaine de novembre (dont la 15e édition aura lieu du 14 au 20 novembre 2011) et dispense à travers les bénévoles de son Réseau des Réussites un accompagnement à des personnes handicapées qui souhaitent être suivies dans leur recherche d'emploi.

La mission qu'elle conduit depuis plus de 80 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne, pour que tous, nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ».

Pour en savoir plus : www.ladapt.net - www.travaillerensemble.net

Annexe 5 : Les organisateurs et partenaires

Depuis 1992, l'association Tremplin Entreprises est engagée dans le rapprochement des jeunes étudiants handicapés et des entreprises. Pour les premiers, nous les accompagnons individuellement, tout au long de leur parcours d'études, pour qu'ils développent leur niveau de qualification et leur expérience professionnelle afin de s'insérer plus efficacement dans le monde du travail.

Pour les secondes, nous les accompagnons tout aussi individuellement pour qu'elles développent leur capacité d'accueil, de formation et d'intégration des personnes handicapés afin de répondre plus efficacement à leur obligation d'emploi. Pour les deux, notre vocation est d'encourager, de faciliter et de favoriser la rencontre des uns avec les autres.

Tremplin Entreprises, c'est le lien entre les études des personnes handicapées et les métiers des entreprises. Depuis 1992, les étudiants viennent à nous pour échanger avec des professionnels, trouver des stages, des contrats d'alternance et enfin un premier emploi. En 2010, ce sont 300 étudiants qui ont menés plus de 750 actions en entreprises.
Aujourd'hui, plus de 180 entreprises partenaires, comme SOGETI, s'investissent à nos côtés pour accueillir, former, préparer à leur future insertion professionnelle ces jeunes en situation de handicap, et aussi les recruter.

Pour en savoir plus Tel : 01.41.09.79.10

Mail : contact@tremplin-entreprises.org Internet : www.tremplin-handicap.fr

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Objet

Thématique du trophée : Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Le trophée «Le Défi H » s'inscrit dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes empêchées.
Il vise à profiter des avancées technologiques d'aujourd'hui et des outils informatiques pour faciliter des usages ou en créer de nouveaux facilitant l'accès au travail.

Les objectifs forts que Sogeti et le Monde informatique (les « organisateurs ») souhaitent promouvoir sont :

- La génération d'idées et de concepts innovants dans ce contexte
- Le développement et la démonstration de ces idées au travers de prototype et de simulateurs pour donner du sens et des cas d'usages concrets à ces idées en collaboration avec des associations œuvrant pour l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.
- L'intégration de l'aspect financier et du modèle économique associé pour estimer la capacité de déploiement et la mise à disposition du plus grand nombre
- L'accompagnement de l'ensemble du déroulement du projet par une communication adaptée et mettant l'accent sur les progrès et les apports du projet mais également sur les problèmes rencontrés.

Modalités de participations

Le Trophée « Défi H » est ouvert à tous les étudiants (dans la limite de 4 étudiants par équipe) régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2011-2012 à partir de la 3ème année d'étude dans l'un des établissements suivants :

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

EPSI • Paris • Bordeaux • Montpellier	• Arras • Nantes • Lyon
Réseau POLYTECH • Annecy-Chambéry • Clermont-Ferrand • Grenoble • Lille • Marseille • Montpellier	• Nantes • Nice-Sophia • Orléans • Paris-UPMC • Paris-Sud • Tours
SUP'INFO • Bordeaux • Caen • Clermont-Ferrand • Grenoble • Lille • Limoges • Lyon • Mâcon • Marseille • Metz • Montpellier • Nantes	• Nice • Orléans • Paris • Reims • Rennes • Strasbourg • Toulouse • Tours • Troyes • Valenciennes

EPITA	Le Kremlin-Bicêtre (94270)
Réseau MIAGE • Amiens • Bordeaux • Grenoble • Ile de France - Créteil - Dauphine - Descartes - Evry - Nanterre - Orsay - Sorbonne	Lille • Lyon • Marseille • Mulhouse • Nancy • Nantes • Nice • Orléans • Rennes • Toulouse

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

La participation au concours est libre et gratuite.

L'inscription au trophée débutera le 1er octobre 2011 et prendra fin le 31 octobre 2011.

Le concours débutera le 8 novembre 2011 et se terminera le 26 avril 2012 par la semaine de délibération avec Question et Réponses aux équipes projets.

Sogeti France met à la disposition des étudiants un support en la personne des coachs Sogeti, collaborateurs volontaires pour réaliser cet appui.

Une équipe projet (les « Candidats ») est constituée de :

3 étudiants « projet » dont un « coordinateur équipe »

1 étudiant « reporter » charge de la communication externe du projet

1 coach Sogeti France

1 association handicap

1 école ou université

En cas de désistement d'un étudiant, l'école participante s'engage sous 8 (huit) jours à trouver un suppléant à ce candidat pour permettre la pérennité du projet.

Dans le cas contraire, l'équipe sera exclue du concours.

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Composition du Jury

Le Jury est composé de :

- Un représentant collaborateur virtuel : les collaborateurs Sogeti seront invités à voter pour les projets via internet de façon interactive à la suite d'une présentation vidéo des projets. Les voix comptabilisées des collaborateurs compteront comme un membre du Jury.
- Trois représentants Sogeti
- Trois représentants Partenaires Handicap et Partenaires scientifique

Dossier des candidatures

Seuls 10 dossiers répondants le mieux aux critères ci-dessous seront retenus par le Jury.

Les candidats devront déposer leur dossier complété avant le 31 octobre 2011 minuit à l'adresse mail ledefih@sogeti.com Le dossier n'excèdera pas 10 pages (annexes non comprises) et sera accompagné d'une fiche de synthèse d'une page, d'un résumé de 5 lignes au format word2007 ,ppt2007, ou pdf ainsi que d'un visuel au format JPG représentant le projet proposé.

Tout dossier remis incomplet sera éliminatoire.

Le dossier de présentation devra présenter le projet selon les critères suivants du dossier de pré-selection (cf annexe 2).

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

CRITÈRES D'ÉVALUATION FINAUX

Les projets seront évalués par le Jury en fonction des critères suivants :

Présentation écrite *:*

1- Caractère innovant du projet

2- Méthodologie, qualité des données, intérêt des résultats

3- Présentation des travaux, capacité de conviction du dossier et confrontation terrain

4- Appréhension des critères économiques, environnementaux et humains, prise de recul sur les limites de l'approche

5. Objectifs de maintien dans l'emploi ou d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Présentation vidéo :

1- Esprit de synthèse

2- Niveau d'adaptation de l'exposé au public (le Jury)

3- Capacité à convaincre par l´exposé

4- Qualité des supports éventuels et de l´expression

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

LA COMMUNICATION DU PROJET :

la communication des Candidats pourra se faire selon les modalités suivantes : via la plateforme dédiée sur Le MondeInformatique.fr sera assurée par l'étudiant « reporter » et devra respecter la charte de bonne conduite [illegible]

Les actions de communication via cette plateforme devront mettre en valeur les coulisses du projet sans divulguer le projet en lui-même (interview association handicap, les avancées, l'ambiance, l'humeur du jour, …) selon le respect d'une charte éditoriale définie [illegible].

Un bonus ou malus sera attribué selon la qualité de la communication (nombre de « followers » sur les réseaux sociaux, commentaires, ampleur du buzz (nombre de tweets, de followers, ou d'amis Facebook ou de fan Facebook), mise en valeur des actions , créativité et innovation en matière de communication,..)

Une exclusion du trophée pourra être envisagée par les Organisateurs en cas de non respect de la charte de bonne conduite. Il est rappelé que chaque réseau social est soumis à des règles d'utilisation particulières que l'équipe étudiante se doit de respecter.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'une exclusion de l'équipe étudiante d'un ou plusieurs réseaux sociaux en cas d'infraction à ces règles d'utilisation.

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Moyen financier et techniques :
Les Candidats n'auront pas de moyen financier alloués par les Organisateurs pour ce projet mais devront présenter un budget prévisionnel nécessaire à la mise en pratique du projet et faire preuve d'innovation en matière de montage du projet tant sur le plan organisationnel que financier.

Il sera interdit aux équipes d'étudiants de solliciter sans autorisation écrite une autre entreprise SSII ou équivalent hors Sogeti France.

Suivi et coordination projet :
Chaque équipe désignera un coordinateur projet étudiant, qui aura la charge d'effectuer le compte-rendu mensuel d'avancement de projet (le « Reporting ») et sera le lien avec l'équipe coordinatrice du projet.

Ce reporting sera élaboré à l'occasion de la réunion mensuelle avec le coach Sogeti et l'association handicap et fera état de l'avancement du projet. Le contenu du reporting sera validé par la coach à l'issue de la réunion mensuelle avant envoi à l'équipe coordinatrice via ledefih@sogeti.com Au delà des réunions mensuelles, pendant la durée du trophée de novembre à avril, 2 points de passage seront instaures par les coachs pour vérifier le bon avancement du projet :

1 point de passage en janvier
1 point de passage en mars

Une équipe coordinatrice « Le Défi H » composée de représentant des Organisateurs consolidera les reporting mensuels des équipes et sera le contact privilégié des équipes projets, des coachs Sogeti , des associations handicap et des partenaires du trophée. L'équipe coordinatrice sera en charge de veiller à la bonne marche du trophée.

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Calendrier du concours

Limite de dépôt des dossiers de candidature :……31 octobre 2011
Sélection des projets……3 novembre 2011
Remise des dossiers vidéo et écrit……20 avril 2012
Soutenance orale avec questions/réponses devant le jury……15 mai 2012
Cérémonie de remise des récompenses ……..15 mai 2012 à Paris

Droits de l'organisateur

Les organisateurs se réservent le droit, sans que leurs responsabilités ne puissent être engagées de ce fait :

- De prolonger la période de participation au concours ;
- De procéder à toute modification jugée utile au bon déroulement du concours ;
- D'annuler le concours sans justification.
- Aucune contrepartie financière ne sera accordée par les organisateurs en cas de modification affectant le déroulement du concours.
- Dans la mesure du possible, il pourra être demandé aux lauréats du Trophée « Défi H » de présenter leur expérience aux étudiants de leur école durant la réunion d'information concernant l'édition suivante du Trophée.

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Prix décernés aux lauréats

Les Organisateurs s'engagent à décerner les prix en fonction de la qualité des projets aux équipes lauréates, ainsi qu'au coach Sogeti leur étant affecté, après examen par le jury de la synthèse écrite et de la soutenance. Sogeti se réserve la possibilité de décerner des prix en fonction de la qualité des travaux dans le cadre d'une récompense matérielle sur le thème de l'innovation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le prix sans avoir à en justifier.
Aucune contrepartie financière ou matérielle autre que celles indiquées dans le présent règlement ne sera accordée aux Candidats

Communication relative aux Projets et aux candidats par les Organisateurs

La participation au concours entraîne l'accord des Candidats pour la diffusion de leurs créations, de leurs noms et des informations relatives au projet, sous réserve des éventuels accords de confidentialité.

En participant au concours, les Candidats s'engagent à céder gratuitement, définitivement et irrévocablement, pour toute la durée de la protection et pour tous les pays où une telle protection existe, les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, d'exploitation, de diffusion, d'adaptation et de modification, de leurs réalisations aux Organisateurs ainsi que le cas échéant aux association handicap, partenaires de l'innovation qui en feront la demande.

Les Candidats s'engagent également, à titre gratuit, à autoriser les Organisateurs à communiquer tout élément d'information relatif à leurs réalisations, sur tout support, pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Sogeti France s'engage à respecter les droits moraux des candidats, en particulier en mentionnant leur nom lors de toute utilisation desdites créations, de la manière qui lui semble la plus adaptée au support.

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

Défense de la propriété intellectuelle
Les Candidats garantissent aux organisateurs que les travaux soumis ne contiennent aucun élément susceptible de constituer une contrefaçon ou atteinte aux droits des tiers.
Les Organisateurs ne sont pas responsables des travaux présentés au concours et se réservent le droit de supprimer toute réalisation contrefaisante.
Les Candidats garantissent les organisateurs contre toute conséquence pécuniaire qu'une diffusion d'une création contrefaisant tout ou partie d'une œuvre protégée pourrait avoir à leur égard.
Certains projets impliquant des tiers peuvent nécessiter la conclusion d'accords de confidentialité par l'ensemble des personnes devant travailler sur le projet.
Les organisateurs ne communiqueront pas les informations ayant fait l'objet d'accords de confidentialité mais fera en sorte que le jury puisse apprécier équitablement le travail réalisé par l'équipe

Coordonnées organisateurs :
Sogeti France, 22-24 rue du Gouverneur Général Eboué, 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex
IT News Info / Le Monde informatique, 40 boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes

Annexe 6 : Règlement Trophée « Défi H »

15 Droit à l'image

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du trophée feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole. La participation au Concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements.

16 Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les Organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par les organisateurs. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement mis en ligne sur le site Internet associé.

17 Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, il lui suffit de nous écrire à l'adresse suivante : ledefih@sogeti.com

Annexe 7 : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

Rappel et principe :

Les organisateurs du « Défi H » mettent à la disposition de chacune des dix équipes sélectionnées des outils d'information, de communication et de partage au service de chaque projet.

Pendant toute la durée du « Défi H », chaque équipe disposera ainsi d'un blog hébergé et accessible depuis la « Plateforme Défi H » sur le site LeMondeInformatique.fr, le partenaire média.

L'animation de ce blog est assurée et coordonnée par le « Reporter » de chaque équipe (□□□□□□□ □□□□□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ □□ préalablement désigné comme tel lors des dossiers de pré-sélection. Les trois autres membres de l'équipe peuvent participer également à son animation dans le respect des règles énoncées dans ce document et sous le contrôle du Reporter.

Pourquoi bloguer, twitter,… ?

- Plus vous parlerez de votre projet, plus le sujet de l'insertion professionnelle des handicapés sera évoqué de façon positive. Les organisateurs souhaitent que cet outil soit une véritable caisse de résonnance auprès de vos amis, de votre famille et dépasse même les frontières de votre entourage.

- Parce que la réussite d'un projet innovant passe nécessairement par la capacité à fédérer autour de ce projet le plus grand nombre de personnes. De l'idée de départ, jusqu'à sa réalisation, l'information et la communication sont des puissants contributeurs au succès d'un projet informatique.

- Parce que vous pourrez aussi utiliser ce blog pour solliciter de l'aide, des conseils, échanger des idées, gagner des points de bonus □□□□□□□ □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Annexe 7 (suite) : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

Comment, quand, bloguer, twitter,… ?

Afin que cet outil réponde à la fois à vos besoins et aux objectifs du « Défi H », chaque équipe s'engage à respecter ce règlement articulé en deux parties :

1ère Partie / Charte Editoriale : il s'agit du nombre et du type des différents messages (textes, vidéo, photos,…) que chaque Reporter va devoir au minimum et obligatoirement publier sur le blog d'équipe ainsi que sur le fil twitter et facebook créés à l'occasion [illegible]) et selon un calendrier précis.

2ème Partie / Charte de Bonne Conduite : comme pour tout média, l'éditeur d'informationque vous serrez pendant toute la durée du « Défi H » à des obligations à respecter. Ces obligations sont détaillées dans cette partie.

Annexe 7 (suite) : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

1ère Partie / Charte éditoriale

Chaque équipe, représentée par son « Reporter » s'engage à publier **au minimum*** sur le blog les différent éléments suivants

*[illegible])

Le premier mois 4 vidéos à réaliser (novembre 2011) :

- Une présentation de l'équipe (durée maximale 4')
- Une présentation de l'association partenaire (durée maximale 4')
- Une interview de votre Directeur d'établissement (durée maximale 4')
- La présentation vidéo de votre projet et ses atouts (maximale 4')

En parallèle, le « Reporter » doit fournir :

Un tweet par jour (ou retweet) minimum sur l'avancement du projet et/ou à la mise en avant des notions d'innovation et à la promotion de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et du maintien de l'emploi.

Annexe 7 (suite) : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

Les mois suivants (décembre, janvier, février, mars, avril)

- **Une fois par semaine au minimum** un texte (minimum de 200 signes espaces compris) et/ou un visuel posté sur le blog (illustration, dessin, photo) illustrant les coulisses de votre projet (exemple : le QG, le moral, les humeurs, les supporters, les réalisations, les bonnes nouvelles,….). Ces visuels devront être légendés et obligatoirement sourcés. Libre à l'équipe de relayer ces posts sur la page facebook du projet et le fil twitter dédié.

- **Poster une vidéo de moins de 2' tous les 15 jours** ayant un rapport direct avec le projet.
- **Animation libre de votre page facebook**.

(7 janvier, 7 mars)

- Présentation vidéo de votre Coach et 1er Débrief vidéo par le Coach de l'avancement du projet avec points forts et étapes à venir rdv vidéo avec le Coach tous les 2 mois (maximum. 4').

(Avril)

- Vidéo de présentation du prototype et démonstration (durée maximale 8')
- Vidéo de soutenance du projet (vidéo remise au Jury ; durée maximale de 2')

(Mai)

- Les 3 premières équipes gagnantes seront présentées en Une du MondeInformatique.fr + newsletter.
- Interview de l'équipe gagnante par un journalise du MondeInformatique.fr

Le Reporter de chaque équipe peut utiliser sans limitation cette plateforme et les outils associés pour solliciter de l'aide extérieure (poser une question, solliciter un avis, conseil, ...) et contribuer ainsi au bon déroulement du projet.

Enfin, les organisateurs du « Défi H », s'autorisent, tout au long de l'épreuve, le droit de proposer aux dix équipes, des challenges non prévus dans cette charte éditoriale. Chaque challenge (thème, délais pour le réaliser, support à utiliser,…) sera adressé simultanément par mail à chaque Reporter des dix équipes. Ces challenges pourront compter comme points de bonification dans l'établissement

Annexe 7 (suite) : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

2ème Partie : Charte de bonne conduite

Chaque équipe s'engage à respecter la charte de bonne conduite présentée dans ce document et constituée des dispositions suivantes :

- Article 1 : L'utilisation de la plateforme média a trois objectifs :

***Raconter** [illegible]

***Promouvoir** [illegible]

***Sensibiliser** [illegible].

- Article 2 : le non-respect de la charte de bonne conduite et de la charte éditoriale sera éliminatoire. Ainsi, tout contrevenant aux précédentes dispositions s'expose à une exclusion totale, immédiate et définitive de la plateforme sans préavis.

- Article 3 : dans le respect de l'article 1 et de la charte éditoriale, la plateforme demeure un outil d'expression libre. Ainsi, et sans que cette liste ne soit exhaustive, chaque équipe reconnaît expressément qu'il lui est formellement interdit de déposer des textes, images, photos, vidéos ou sons [illegible] :

*à caractère pornographique, raciste, choquant, outrageant ou contraire aux bonnes mœurs ;

*à caractère publicitaire ou commercial sans rapport avec les objectifs définis à l'article 1;

*dans une autre langue que sa langue de connexion à la plateforme ;

*incompréhensibles ou sans aucun sens;

*Incitant à des actions contraires aux intérêts de la plateforme.

*dénigrant, insultant ou diffamant la plateforme, les sociétés organisatrices, leurs produits, leurs services ou leurs salariés ;

Annexe 7 (suite) : Règlement de la plateforme « Défi H » LeMondeInformatique.fr

Plus généralement, le comportement de chaque équipe doit être guidé par une volonté de respect des lois en vigueur et des droits des autres équipes. Cette loyauté implique notamment que chaque équipe s'engage à ce que le contenu de ses messages ou publications sur la plateforme ou ses communications avec les tiers ne porte atteinte :

Aux droits des tiers (notamment les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que marques, dessins, modèles, brevets, bases de données, codes sources, savoir-faire…) ;
Aux lois et réglementations en vigueur dans le pays de résidence ou dans le pays où le message est destiné à être reçu ;

-Article 4 : La règle énoncée à l'article 1 s'applique également aux autres outils de communication et de partage (twitter, facebook) utilisés dans le cadre de cette plateforme ou convergent vers celle-ci.

-Article 5 : Il est également rappelé que les outils de partage comme twitter et facebook sont soumis à des règles d'utilisation spécifiques. Chaque équipe est invitée à en prendre connaissance et s'engage à les respecter.

-Article 6 : le « Reporter » de chaque équipe se verra attribuer les codes d'accès (login, password) du blog hébergé sur la plateforme créée spécialement pour ces Trophées. Chaque équipe devra créer son compte twitter et sa page facebook sur lesquels devra figurer obligatoirement [illegible]

-Article 7 : l'équipe qui comptabilisera le plus de « likers » et de tweets au 23 avril 2012 à 00h se verra attribuer des points de bonification déterminants dans le classement final. Les équipes ayant comptabilisé moins de 200 likers et de 200 tweets ne pourront pas être retenues comme projet éligible au podium.

-Article 8 : les organisateurs du « Défi H », s'autorisent, tout au long de l'épreuve, le droit de proposer aux dix équipes, des challenges non prévus dans cette charte éditoriale. Chaque challenge (thème, délais pour le réaliser, support à utiliser,…) sera adressé simultanément par mail à chaque Reporter des dix équipes. Ces challenges pourront compter comme points de bonification dans l'établissement du classement final.

[illegible]